

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET DE REQUALIFICATION DU SITE « LES GRANGES SUD » A ÉCHIROLLES ET DE CRÉATION DE VOIRIE PAR LA MÉTROPOLE

Monsieur le Maire de la commune d'Échirolles fait connaître qu'en application des dispositions de l'arrêté N° 2021/596 en date du 26 février 2021, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet de requalification du site « Granges Sud » à Échirolles et de création de voiries par la Métropole.

Pour rappel, conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement et suivants, une étude d'impact globale a été réalisée sur l'ensemble du site regroupant l'ensemble des projets des différents maîtres d'ouvrages (S.P.G.A. et Grenoble-Alpes Métropole) avec des temporalités différentes, le projet relevant de plusieurs critères annexés à l'article R. 122-2 de ce même code. Le projet nécessite l'organisation de plusieurs enquêtes publiques, notamment au titre de la réalisation de voiries publiques réalisées par Grenoble Alpes Métropole qui seront classées dans le domaine public et des permis de construire déposés par la S.P.G.A. le 6 août 2020. L'article L.123-6 du Code de l'environnement offre la possibilité d'organiser une seule enquête publique unique.

L'enquête publique se déroulera du lundi 29/03/2021 à 9h00 jusqu'au vendredi 30/04/2021 à 17h00 pour une durée de 33 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet désignée à donner toutes les informations au public est M. le Maire de la Ville d'Échirolles, 1 Place des Cinq Fontaines - BP 248 - 38433 Échirolles Cedex.

Le dossier d'enquête publique est constitué des éléments suivants, conformément à l'article L.123-12 du Code de l'environnement :

- 1- La notice explicative générale
- 2- Le plan de situation et parcellaire
- 3- Le dossier PC N°0381512010021 déposé par la S.P.G.A.
- 4- Le dossier des travaux de voiries et d'espaces publics Grenoble-Alpes Métropole
- 5- L'étude d'impact et son résumé non technique
- 6- L'avis de l'autorité environnementale (DREAL) en date du 2 février 2021 et le document en réponse des Maîtres d'Ouvrage
- 7- Le bilan de la concertation préalable approuvé par délibération du Conseil Métropolitain le 9 novembre 2018 et la synthèse des observations du public
- 8- L'arrêté préfectoral N° 38 2020 09 28 004 portant sur la dérogation aux dispositions de l'article L 411-1 du code de l'environnement

Afin de conduire l'enquête publique portant sur le projet de requalification du site « Granges Sud » à Échirolles, Monsieur Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné par décision du 10/02/2021 Madame Anne MITAULT en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie d'Échirolles, 1, Place des Cinq Fontaines - BP 248, 38433 Échirolles Cedex.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'appui de support papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur le registre papier ou numérique. Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole (<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/>) accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête et sur un poste informatique mis à disposition au siège de Grenoble-Alpes Métropole. Un accès au dossier complet en version papier et informatique, sera disponible au siège de l'enquête publique, en mairie d'Échirolles.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions de la manière suivante :

- Sur le registre dématérialisé accessible via le site internet de Grenoble-Alpes Métropole <https://participation.lametro.fr> accessible 7j/7j et 24h/24h ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : commissaire-enqueteur@ville-echirolles.fr
- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie d'Échirolles.
- Par voie postale en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur
Enquête publique pour le projet de requalification « Granges Sud »
Mairie d'Échirolles
1, Place des Cinq Fontaines - BP 248
38433 Échirolles

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Échirolles pour recueillir les observations du public lors des permanences suivantes :

Lundi 29/03/2021 de 9h00 à 12h00
Mercredi 7/04/2021 de 9h00 à 12h00
Samedi 17/04/2021 de 9h00 à 12h00
Vendredi 30/04/2021 de 14h00 à 17h00

L'accueil du public se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires mises en œuvre par la mairie d'Échirolles dans le cadre des exigences légales en vigueur. En complément de l'application des mesures d'hygiène et de la distanciation physique, le port du masque sera obligatoire.

L'ensemble des observations et propositions du public transmises par voie électronique, par courrier et lors des permanences ci-dessous, seront consultables sur le registre dématérialisé susmentionné.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur établis à l'issue de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Échirolles (1, place des Cinq Fontaines, 38433 Échirolles), sur le site internet de la Ville d'Échirolles (www.echirolles.fr) et de Grenoble-Alpes Métropole (www.lametro.fr) et au siège de la Préfecture de l'Isère (12 place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant une durée d'un an.